ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 115721

Texte de la question

M. Jacques Desallangre appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les évolutions sociales en cours dans le secteur des télécommunications. La déréglementation du secteur se traduit par une multiplication des externalisations ainsi que par le développement de la sous-traitance, dans le but d'augmenter les gains de compétitivité. Ainsi, les grands groupes ont multiplié les externalisations, au mépris de l'emploi, des conditions de travail des salariés et de la cohésion économique de nombreuses régions de notre pays. Ericsson supprime 1 600 emplois dans le monde ; Alcatel envisage 12 à 13 000 suppressions d'emplois en France, pour l'essentiel des emplois qualifiés dans le secteur de la recherche et du développement. Les exemples sont malheureusement très nombreux. Les grands groupes de télécommunications, issus de la déréglementation du secteur, portent une lourde responsabilité dans ce processus de destruction massive d'emplois. En effet, dans le but de réduire leurs coûts de production, ils ont externalisé toute une série de leurs activités, en augmentant parallèlement les pressions sur les sous-traitants, sans pour autant leur laisser disposer d'une quelconque autonomie dans l'organisation de la production. La seule marge de manoeuvre qui leur a été accordée a été la variable d'ajustement des emplois. Cette détérioration de la situation de l'emploi dans le secteur des télécommunications est dramatique, tant pour les conditions de vie des salariés concernés que pour le dynamisme industriel et économique de notre pays. Celui-ci sera-t-il à même d'être à la hauteur des innovations techniques et technologiques dans ce secteur si les entreprises maîtresses continuent de ne faire cas que de leurs marges bénéficiaires, au détriment de leur vitalité industrielle ? Dans ces conditions, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour faire barrage aux destructions d'emplois dans le secteur des télécommunications. Il lui demande également comment l'État compte jouer son rôle dans la régulation d'un secteur remplissant des missions de service public.

Données clés

Auteur : M. Jacques Desallangre
Circonscription : Aisne (4e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115721
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 480